



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 01 DU 3 JANVIER 2011

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 3 janvier 2011 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :
www.maine-et-loire.pref.gouv.

A Angers, le 3 janvier 2011

Pour le Préfet et par délégation
Le chef du bureau

signé : Jean-nöel EYCHENNE

SOMMAIRE

I - ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRE DE MAINE ET LOIRE.....	5
- Subdélégation de signature en matière administrative Modification n° 4.....	5
- Subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires, pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur.....	6
- Annexe à l'arrêté de subdélégation DDT 49/SG n°2010-01 du 4 janvier 2010	9
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE MAINE ET LOIRE.....	30
- Décision relative aux délégations de signature.....	30

II – AUTRES

I - ARRETES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE

Secrétariat général

Pôle juridique

Arrêté DDT 49/SG/2010-11

- Subdélégation de signature en matière administrative Modification n° 4

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2009-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine et Loire,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010, portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-003 du 4 janvier 2010 modifié par l'arrêté préfectoral SG/ MAP n° 2010-181 du 3 mai 2010 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires, en matière administrative,

VU l'arrêté DDT 49/SG n° 2010-01 du 4 janvier 2010 modifié portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à certains de ses collaborateurs,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Il est substitué à l'annexe à l'arrêté de subdélégation de signature DDT 49/SG n° 2010-01 susvisé l'annexe jointe à la présente décision.

ARTICLE 2 :

Le directeur départemental des territoires de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 31 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires,

Signé, Sylvain MARTY

Arrêté DDT 49/SG/2010-12

- Subdélégation de signature de Monsieur Sylvain MARTY, directeur départemental des territoires, pour l'exercice des attributions de pouvoir adjudicateur

Le Préfet de Maine et Loire
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics et, notamment son article 20, modifié par le décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004 pour les marchés conclus avant le 1er septembre 2006,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales interministérielles,

VU le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés (attribution pouvoir adjudicateur),

VU le décret du Président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU les décrets interministériels portant règlement de la comptabilité publique pour la désignation des ordonnances secondaires et leurs délégués des ministères :

- de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
- de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
- du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
- des sports,

VU l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010, portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-004 du 4 janvier 2010 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Subdélégation de signature est donnée à Mme Isabelle LASMOLES, directrice départementale adjointe, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice des attributions de la compétence de représentant du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux responsables, dans les domaines relevant de leurs attributions, dans la limite de 50 000 € HT:

- Madame Christine RUMAIN, secrétaire générale (SG) ,
- Monsieur Bruno GRENON, secrétaire général adjoint (SG) ,
- Monsieur Thierry VALLAGE, chef du service « *Construction « Habitat Ville »* » (SCHV),
- Monsieur Jean-Luc MALGAT, chef du service « *Urbanisme, Aménagements et Risques* » (SUAR),

- Monsieur Eric HENRY, chef du service « *Sécurité Routière Gestion de Crise* » (SSRGC),
- Monsieur Jean-Luc VIGIER, chef du service « *Environnement Forêt et Aménagement de l'Espace Rural* » (SEFAER),
- Monsieur Denis BALCON, responsable de la mission « *Développement Durable* » et chef du service « *Ingénierie d'Appui aux Politiques Publiques* » (SIAPP)
- Madame Gaëlle BOUCHON, chef du service « *Économie agricole* » (SEA).

En cas d'absence de l'une des personnes figurant dans la liste ci-dessus, son intérim pourra être assuré, soit par l'un des cadres mentionnés dans cette liste. L'intérimaire sera désigné par décision nominative du directeur départemental et exercera ainsi la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé.

ARTICLE 3 :

Sur proposition des subdélégués visés à l'article 2, sous leur contrôle et sous leur responsabilité, les responsables d'unité ou leurs collaborateurs directs figurant dans le tableau ci-dessous peuvent également exercer la subdélégation définie à l'article 1, dans les domaines relevant de leurs attributions et dans la limite des montants indiqués dans le tableau précité, pour la passation des contrats mentionnés à l'article 28 du code des marchés (marchés à procédures adaptées) ou matérialisés par des bons de commandes.

Unité(service)	Nom	fonction	Limite d'engagement de commande(H.T.)
Pôle logistique immobilier (SG)	Jean FOYER	Chef du pôle	10 000 €
	Yannis DUPIN	Adjoint chef du pôle	5 000 €
Pôle informatique réseaux (SG)	Vincent CHAVANON	Chef du pôle	5 000 €
Prévention des risques (SUAR)	Jean-Claude HIPPOLYTE	Chef d'unité	5 000 €
Constructions publiques (SCHV)	Raymonde PILARD	Chef d'unité	5 000 €
Loire Amont (SRGC)	Philippe METAYER	Chef d'unité	5 000 €
	Pierre-Yves POUVREAU	Responsable du centre d'exploitation de Saint Clément des Levées	1 000 €
Préventions des crues (SRGC)	Pascale GRENIER	Chef d'unité	5 000 €
	Franck GARRY	Technicien maintenance	1 000 €
	Jérôme MORINEAU	Technicien maintenance	1 000 €
	Pierrick GARNIER	Technicien maintenance	1 000 €
Éducation routière (SRGC)	Jean-Michel PIERRELEE	Chef d'unité	5 000 €
	Dominique CHARTIER	Adjoint chef d'unité	1 000 €
Sécurité routière (SRGC)	Yves LEGRENZI	Chef d'unité	5 000 €
	Céline LOMBARD	Adjoint coordination	1 000 €
Environnement (SEFAER)	Laurent MAILLARD	Chef d'unité	5 000 €

ARTICLE 4 :

L'arrêté DDT 49/SG n° 2010-03 en date du 4 janvier 2010 est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 31 décembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,

Le directeur départemental des territoires

Signé, Sylvain MARTY

- Annexe à l'arrêté de subdélégation DDT 49/SG n°2010-01 du 4 janvier 2010

(suite à la modification n° 4 – Arrêté 2010-11 du 31 décembre 2010)

N°Co	Nature du pouvoir de	Subdélégation	
		Service	Titulaire
<u>1- ADMINISTRATION GENERALE</u>			
A1 a1	a – Gestion du personnel : Évaluation, avancement d'échelon et mutation des contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes du MEDDTL (1).	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a2	Nomination et gestion des chefs d'équipe d'exploitation des agents d'exploitation des TPE.	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a3	Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé du MEDDTL.	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a4	Octroi de disponibilité des fonctionnaires : - pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, - pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, - pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, - pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, - à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie.	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a5	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés du MAAPRAT/MEDDTL (3) : • tous les fonctionnaires de catégorie A : attachés administratifs ou assimilés, Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, • tous les fonctionnaires des catégories B, C à l'exclusion de la désignation des chefs de subdivisions territoriales, qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B.	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a6	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a7	Octroi aux fonctionnaires du congé parental (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a8	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a9	Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a10	Décision prononçant en matière disciplinaire les sanctions prévues à l'article 66 de la loi du 11/01/1984 en ce qui concerne : -les personnels des catégories C, -agents non titulaires, - chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, - agents d'exploitations (S) des TPE, après communication du dossier aux intéressés.		Aucune délégation
A1 a11	Décision de réintégration des fonctionnaires, stagiaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants : - au terme d'une période de travail à temps partiel, - après accomplissement du service national sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'État et attachés administratifs des services déconcentrés, - au terme d'un congé de longue durée mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée, - au terme d'un congé de longue maladie.	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a12	Création et modification de la composition des commissions administratives paritaires locales (MEDDTL) : - une commission administrative paritaire locale propre aux dessinateurs, - une commission administrative paritaire locale commune aux	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	adjoints administratifs et agents administratifs, - une commission administrative paritaire locale propre aux contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes, - une commission administrative paritaire locale propre aux chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, des agents d'exploitation (S) des TPE.		
A1	Notification ordre de maintien dans l'emploi (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN
a13		SG	Bruno GRENON
A1	Gestion des ouvriers des parcs et ateliers (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN
a14		SG	Bruno GRENON
A1	Création et modification de la composition de la commission	SG	Christine RUMAIN
a15	consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers (MEDDTL).	SG	Bruno GRENON
A1	Mise en cessation progressive d'activité des OPA (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN
a16		SG	Bruno GRENON
A1	Décisions d'octroi de congés (MEDDTL) :	SG	Christine RUMAIN
a17	- congé annuel, - congé bonifié, - congé de maladie, - congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé pour maternité ou adoption, - congé de formation professionnelle, - congé pour formation syndicale, - congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, - congé pour période d'instruction militaire, - congé pour naissance d'un enfant, - congé paternité, congé sans traitement relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'État, =>jours de RTT et récupérations d'heures, =>ompte épargne temps (ouverture et alimentation du compte).	SG SG	Bruno GRENON
A1	Décisions d'octroi de congés du MAAPRAT/MEDDTL (2 & 3) :	SG	Vincent CHAVANON
a17	- congé annuel,	SG	Marie-Isabelle LEMIERRE
(partie - jours de RTT et récupérations d'heures.		SG	Christophe RENIEL
l)		SG	Jean FOYER
		SG	Marie-Hélène THIESSET-FAURE
		DIR/VDCT	Médéric RIBREUX
		DIR/CG	Patrick BUOB
		DIR/MDD	Denis BALCON
		SIAPP	Denis BALCON
		SIAPP	Serge PRAUD
		SIAPP	Fabienne GUERY
		SIAPP	Géraldine GELLE
		SEFAER	Jean-Luc VIGIER
		SEFAER	Laurent MAILLARD
		SEFAER	Philippe MARCHAND
		SEFAER	Guy JAMERON
		SEFAER	Dominique THIERRY
		SCHV	Thierry VALLAGE

N°Co	Nature du pouvoir de	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SCHV	Sylvain MAURICE
		SCHV	Didier PEIGNARD
		SCHV	Colette NAVEZ
		SCHV	Raymonde PILARD
		SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SUAR	Luc MOREAU
		SUAR	Philippe TIJOU
		SUAR	Hugues MINEAU
		SUAR	Claude TUCHAIS
		SUAR	Marianne PELET
		SUAR	Eric FRESSINAUD
		SUAR	Pierrick LEHOUX
		SUAR	Jean-Claude HIPPOLYTE
		SRGC	Eric HENRY
		SRGC	Philippe METAYER
		SRGC	Pascale GRENIER
		SRGC	Christophe RENIEL
		SRGC	Joël FORTUNE
		SRGC	Jean-Michel PIERRELEE
		SRGC	Yves LEGRENZI
		SEA	Gaëlle BOUCHON
		SEA	Gilles GOULU
		SEA	Cécile LE GALL
		SEA	Catherine MAINGAULT
		UT	Olivia CHIARONI
		ANGERS	Denis DUFOUR
		UT	Jean-Luc CLAIR
		ANGERS	Gilles JONNEAUX
		UT	Lionel HEGRON
		CHOLET	Jacques PEIGNER
		UT	Gérard BARON
		CHOLET	Christelle FLORTE
		UT	
		SAUMUR	
		UT	
		SAUMUR	
		UT SEGRE	
		UT SEGRE	
A1	Décisions d'octroi d'autorisation (MAAPRAT/MEDDTL) :	SG	Christine RUMAIN
a18	- spéciale d'absence pour enfant malade,	SG	Bruno GRENON
	- spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical,		
	- spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électorales,		
	- d'absence, crédit d'heure accordé aux élus,		
	- de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur,		
	- Personnel des catégories B, appartenant aux corps des services déconcentrés des contrôleurs des TPE :		
	- Personnel des catégories C, appartenant aux corps des services déconcentrés des dessinateurs, adjoints administratifs, agents administratifs.		
A1	Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours,	SG	Christine RUMAIN
a19	examens professionnels ou examens d'aptitude : nomination après inscription sur la liste d'aptitude nationale (MEDDTL).	SG	Bruno GRENON
A1	Répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN
a20		SG	Bruno GRENON
A1	Décision d'avancement (MEDDTL) :	SG	Christine RUMAIN
a21	- avancement d'échelon,	SG	Bruno GRENON

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	- nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national, - promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.		
A1 a22	Mutation (MEDDTL) : - n'entraînant pas un changement de résidence, - entraînant un changement de résidence, - modifiant la situation de l'agent.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a23	Décision disciplinaire (MEDDTL) : - suspension en cas de faute grave, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 13/07/1983, - toutes les sanctions prévues à l'art. 66 de la loi du 11/01/1984	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a24	Cessation définitive de fonctions (MEDDTL) : - admission à la retraite, - acceptation de la démission, - licenciement, - radiation des cadres pour abandon de poste.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a25	Mise en cessation progressive d'activité des fonctionnaires (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a26	Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département (MEDDTL). Gestion des personnels non-titulaires.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a27	Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local (MEDDTL).	SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a28	Nomination et gestion des agents recrutés sur contrat affectés dans la DDT	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a29	Octroi aux agents non-titulaires de l'État, des congés annuels, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie ordinaires, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10,11 § 1 et 2, 12,14, 15, 26 § 2 du décret du 17/01/86 susvisé, - jours de RTT et récupération d'heures, - compte épargne temps : ouverture et alimentation du compte.	SG SG SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a29 (partie l)	Octroi aux agents non titulaires de l'Etat: - congé annuel, (partie - jours de RTT et récupération d'heures. l)	SG SG SG SG SG	Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERRE Christophe RENIEL Jean FOYER Marie-Hélène THIESSET-FAURE
		DIR/VDCT DIR/CG DIR/MDD	Médéric RIBREUX Patrick BUOB Denis BALCON
		SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP	Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE
		SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Guy JAMERON Dominique THIERRY Jacqueline DJIMET-BABOUM

N°Co	Nature du pouvoir de	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SCHV	Thierry VALLAGE
		SCHV	Sylvain MAURICE
		SCHV	Colette NAVEZ
		SCHV	Raymonde PILARD
		SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SUAR	Luc MOREAU
		SUAR	Philippe TIJOU
		SUAR	Hugues MINEAU
		SUAR	Claude TUCHAIS
		SUAR	Marianne PELET
		SUAR	Eric FRESSINAUD
		SUAR	Pierrick LEHOUX
		SUAR	Jean-Claude HIPPOLYTE
		SRGC	Eric HENRY
		SRGC	Philippe METAYER
		SRGC	Pascale GRENIER
		SRGC	Christophe RENIEL
		SRGC	Joël FORTUNE
		SRGC	Jean-Michel PIERRELEE
		SRGC	Yves LEGRENZI
		SEA	Gaëlle BOUCHON
		SEA	Gilles GOULU
		SEA	Cécile LE GALL
		SEA	Catherine MAINGAULT
		UT	Olivia CHIARONI
		ANGERS	Denis DUFOUR
		UT	Jean-Luc CLAIR
		ANGERS	Gilles JONNEAUX
		UT	Lionel HEGRON
		CHOLET	Jacques PEIGNER
		UT	Gérard BARON
		CHOLET	Christelle FLORTE
		UT	
		SAUMUR	
		UT	
		SAUMUR	
		UT SEGRE	
		UT SEGRE	
A1	Octroi aux agents non-titulaires :	SG	Christine RUMAIN
a30	- du congé pour naissance d'un enfant (3 jours au père), des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales. - du congé paternité.	SG	Bruno GRENON
A1	Octroi aux agents non-titulaires des congés de grave maladie et des	SG	Christine RUMAIN
a31	congés de maladie sans traitement. Ces agents ne devront pas être sortis des effectifs.	SG	Bruno GRENON
A1	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG	Christine RUMAIN
a32		SG	Bruno GRENON
A1	Mise en cessation progressive d'activité.	SG	Christine RUMAIN
a33		SG	Bruno GRENON
A1	Fixation des rentes pour accidents du travail.	SG	Christine RUMAIN
a34		SG	Bruno GRENON
A1	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit	SG	Christine RUMAIN
a35	syndical.	SG	Bruno GRENON
A1	Décision de réintégration des agents non-titulaires lorsqu'elle a lieu	SG	Christine RUMAIN

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
a36	dans le service d'origine dans les cas suivants (MEDDTL) : - au terme d'une période de travail à temps partiel, - au terme d'un congé de grave maladie..	SG	Bruno GRENON
A1 a37	Affectation à un poste de travail des agents non-titulaires lorsque cette mesure n'entraînera ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés.	SG niSG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a38	Arrêtés de détachement personnel d'exploitation; prise, renouvellement et fin anticipée (MEDDTL).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a39	Arrêtés de détachement fonctionnaires auprès d'une collectivité territoriale (MEDDTL). b - Responsabilité civile :	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b1	Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.	desSG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b2	Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 b3	Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation. e – procédures contentieuses :		
A1 e1	Mémoires et correspondances au tribunal administratif de Nantes relatifs à des recours formés contre des décisions administratives individuelles et aux recours à l'encontre des décisions individuelles prises par les commissions d'aménagement foncier.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 e2	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives, sous réserve des observations de représentation obligatoire par avocat et de mandat légal de l'agent judiciaire du trésor, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU Catherine LUHRS-RETHAULT
A1 e3	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	SG SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 e4	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc..., nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'Etat et toutes productions avant clôture d'instruction notamment celle prévue à l'article R 522-6 du Code de justice administrative.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER-D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER			
a - Gestion et conservation du domaine public de l'Etat :			
A2 a1	Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a2	Remise aux domaines des terrains devenus inutiles au service des routes et des voies navigables.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a3	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a4	Actes de police et de conservation du domaine public routier.	SRGC	Eric HENRY
b - Exploitation du domaine public routier de l'État :			
A2 b1	Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers sur routes nationales ou autoroutes.	deSRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b2	Limitation de vitesse.	SRGC	Eric HENRY

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SRGC	Yves LEGRENZI
A2 b3	Police de la circulation hors agglomération.	SRGC	Eric HENRY
		SRGC	Yves LEGRENZI
A2 b4	Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien.	SRGC	Eric HENRY
		SRGC	Yves LEGRENZI
	c - Circulation routière sur routes à grande circulation :		
A2 c1	Réglementation de la circulation sur les ponts.	SRGC	Eric HENRY
A2 c2	Régime de priorité.		
A2 c3	Relèvement du seuil de vitesse en agglomération.		
A2 c4	Avis émis à l'occasion de la consultation par le PCG 49 dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour :	SRGC	Eric HENRY
	- la police de circulation,	SRGC	Yves LEGRENZI
	- l'institution de restriction de vitesse.	SRGC	Pascale GRENIER
A2 c5	Avis émis à l'occasion de la consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grandes circulation en agglomération pour :	SRGC	Eric HENRY
	- la police de circulation,	SRGC	Yves LEGRENZI
	- l'institution de restriction de vitesse.	SRGC	Pascale GRENIER
	d- Exploitation de l'ensemble du réseau routier :		
A2 d1	Autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SRGC	Eric HENRY
		SRGC	Yves LEGRENZI
A2 d2	Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 T.	SRGC	Chantal DELAUNAY
A2 d3	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 T 5 en poids total en charge.	SG	Christine RUMAIN
		SG	Bruno GRENON
		DIR/VDCT	Médéric RIBREUX
		DIR/CG	Patrick BUOB
		DIR/MDD	Denis BALCON
		SIAPP	Denis BALCON
		SEA	Gaëlle BOUCHON
		SCHV	Thierry VALLAGE
		SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SRGC	Eric HENRY
		SRGC	Yves LEGRENZI
		SRGC	Philippe METAYER
		UT	Olivia CHIARONI
		ANGERS	Jean-Luc CLAIR
		UT	Lionel HEGRON
		CHOLET	Gérard BARON
		UT	
		SAUMUR	
		UT SEGRE	
A2 d4	Autorisation de faire circuler un petit train routier touristique.	SRGC	Eric HENRY
		SRGC	Yves LEGRENZI

3 - VOIES D'EAU

a- Gestion et conservation du domaine public fluvial :

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A3 a1	Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a2	Autorisations d'occupation temporaire.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a3	Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a4	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
b- Police de la navigation intérieure :			
A3 b1	Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau navigables.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 b2	Interruption de la navigation et chômage partiel.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
		DIR/VDCT DIR/CG DIR/MDD	Médéric RIBREUX Patrick BUOB Denis BALCON
		SIAPP	Denis BALCON
		SEA	Gaëlle BOUCHON
		SCHV	Thierry VALLAGE
		SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER
		UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Olivia CHIARONI Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Gérard BARON

4 – CONSTRUCTION

a- Mesures tendant à favoriser la construction d'habitation :

A4 a1	Décisions relatives à la gestion des anciennes primes à la construction (transfert, suspension, annulation) (PSI-R. 311-37 à 59, PIC-R. 311-60 à 63, PAHR-R. 324-1 à 19).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 a2	Autorisation des employeurs à investir directement dans la construction ou l'amélioration de logements loués ou destinés à être loués à leurs salariés.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a3	Saisine pour avis de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, du comité interprofessionnel du logement et du délégué régional de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) dans le cadre de l'instruction des dossiers susceptibles d'être financés sur les crédits du 1/9ème prioritaire.	SCHV	Thierry VALLAGE

N°Co	Nature du pouvoir de	Subdélégation
		Service Titulaire
A4 a4	Notification de délais aux associations visées à l'art. R. 313-9 pour transférer l'actif net constitué au moyen des sommes recueillies par elles.	SCHV Thierry VALLAGE
A4 a5	Dérogation à la prise en compte de la date d'achèvement des logements susceptibles de bénéficier de la participation des employeurs à l'effort de construction en vue de leur amélioration.	SCHV Thierry VALLAGE
A4 a6	Dérogation de certains cas particuliers aux caractéristiques techniques et à la barre minimale de travaux des logements améliorés au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction.	SCHV Thierry VALLAGE
A4 b1	b- Amélioration de l'habitat :	
	Attribution ou rejet de la décision de subvention pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale et qualité de service (PALULOS et AQS).	SCHV Thierry VALLAGE
A4 b2	Dérogation relative à la date de démarrage des travaux avant décision d'octroi de subventions PALULOS pour les logements à usage locatif et à occupation sociale pour les opérations ayant fait l'objet d'un accord de programme par le préfet. Prorogation maximale d'un an du délai de réalisation des travaux.	SCHV Thierry VALLAGE
A4 b3	Décision d'utilisation des crédits pour les opérations ayant préalablement fait l'objet d'un accord de programme par le préfet.	SCHV Thierry VALLAGE
A4 b4	Décision de dérogation au taux de subvention et au plafond de travaux pour les PALULOS inscrits aux programmations annuelles.	SCHV Thierry VALLAGE
A4 b5	Dérogation relative à l'âge des immeubles pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité.	SCHV Thierry VALLAGE
A4 b6	Dérogation exceptionnelle d'octroi d'une subvention pour financer des travaux ayant bénéficié depuis moins de 10 ans d'une subvention locative aidée (SLA), d'un prêt PLA ou d'une subvention ANAH.	SCHV SCHV SCHV Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	c- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements :	
A4 c1	Décision d'accorder ou de refuser les agréments pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLS (Prêt locatif social).	SCHV SCHV SCHV SCHV Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c2	Signature des conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession.	SCHV SCHV SCHV SCHV Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c3	Décision d'agrément pour la réalisation de logements en location accession.	SCHV SCHV SCHV SCHV Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c4	Décision d'accorder ou de refuser les subventions pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLUS (Prêt locatif à usage social) PLUS-CD (Construction démolition) et PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration).	SCHV SCHV SCHV SCHV Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c5	Dérogation relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV Thierry VALLAGE
A4 c6	Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix huit mois à compter de la date de la décision favorable. Une prorogation du délai peut être	SCHV Thierry VALLAGE

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	accordée.		
A4 c7	Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'Art. R331-17 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c8	Autorisation à des personnes physiques ayant bénéficié d'un PAP de louer leur logement.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c9	Transfert des prêts PAP aux personnes occupant le logement à titre de résidence principale et remplissant les conditions de ressources fixées par arrêtés interministériels (Art. R331-42 du CCH).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c10	Transfert ou maintien du préfinancement des opérations en accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c11	Dérogation, dans certains cas particuliers, aux caractéristiques techniques requises des logements financés à l'aide de prêts conventionnés dans le cadre d'opérations d'amélioration ou d'acquisition-amélioration.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c12	Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c13	Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c14	Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c15	Dérogation à l'âge de construction des immeubles (20 ans minimum).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c16	Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A c17	4Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c18	Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base.	SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SCHV	Colette NAVEZ
		SCHV	Raymonde PILARD
A4 c19	En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c20	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir, de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c21	Décision d'accorder l'autorisation pour la vente de logement HLM.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c22	En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration : décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ
A c23	4Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du voyage : Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	d - Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement :		
A4 d1	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L353-2 du CCH, en application de l'art. L351-2 du même code.	SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d2	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L. 353-2 du CCH, en application de l'art. L. 351-2 du même code.	SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d3	Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d4	Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublée ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d5	Notification des avis émis en vue de bénéficier de droits fixés d'enregistrement en cas de cession amiable de logement ayant bénéficié d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d6	Convocations aux réunions de la section départementale du CRH et transmission des documents à cette instance après validation par le préfet.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
	e - Études et Ingénierie :		
A4 e1	Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL 135.	SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service SCHV	Titulaire Raymonde PILARD
f - Bâtiments insalubres :			
A4 f1	Attribution ou rejet de la prime pour suppression d'insalubrité par travaux (PSI).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f2	Dérogation à l'interdiction de commencer les travaux avant l'émission de la décision d'octroi de la prime PSI.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f3	Décision d'annulation de l'attribution de principe d'une prime PSI en cas de démarrage des travaux antérieurement à cette attribution.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f4	Dérogation donnée à l'usage des logements primés PSI (location).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f5	Décision d'annulation et de reversement d'une prime PSI dans le cas où les travaux ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi de prime.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
g - Mesures tendant à remédier à des difficultés particulières de logement :			
A4 g1	Attribution de primes de déménagement et de réinstallation (PDR).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
h - Politique locale de l'habitat :			
A4 h1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME			
a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme :			
A5 a1	Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR	Jean-Luc MALGAT Jean-Claude HIPPOLYTE
A5 a2	Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR	Jean-Luc MALGAT Jean-Claude HIPPOLYTE
b- Schémas de cohérence territoriale :			
A5 b1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à connaissance" adressée au président de l'EPCI.	SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU
A5 b2	Consultation et synthèse des avis des services de l'État sur le projet arrêté.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A5 b3	Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b4	Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
	c -Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme : Elaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée :		
A5 c1	Tous actes relatifs au "porter à la connaissance" à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de "porter à la connaissance" adressée au maire.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c2	Tous actes relatifs à l'association de l'État.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c3	Consultations et synthèse des avis des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c4	Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c5	Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c6	Élaboration du projet de révision ou de modification.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c7	Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c8	Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c9	Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c10	Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme avec une déclaration d'utilité publique, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunal, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
	d -Préemptions et réserves foncières :		
A5 d1	Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 d2	Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) :	SUAR	Jean-Luc MALGAT
	a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD.	SUAR	Philippe TIJOU
	b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD.	SUAR	Claude TUCHAIS
	c - Information des professions juridiques.		
	e - Aménagement foncier urbain :		
	Zone d'aménagement concerté (ZAC)	SUAR	Jean-Luc MALGAT

N°Co	Nature du pouvoir de	Subdélégation	Titulaire
A5 e1	Publicité de l'arrêté de création, de modification, de suppression (Art. L 311-1 & R311-12 du Code de l'urbanisme) ou d'une ZAC.	Service SUAR	Philippe TIJOU
A5 e2	Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.	SUAR	Claude TUCHAIS
	f- Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol :	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 f1	Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables.	SUAR	Luc MOREAU
A5 f2	Dérogations prévues à l'Art. R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU).	SUAR	Michel COLOMBEAU
A5 f3	Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.	SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SUAR	Luc MOREAU
		SUAR	Michel COLOMBEAU
		SUAR	Bérénice NERON
		UT	Olivia CHIARONI
		ANGERS	Denis DUFOUR
		UT	Jean-Luc CLAIR
		ANGERS	Gilles JONNEAUX
		UT	Lionel HEGRON
		CHOLET	Jacques PEIGNE
		UT	Gérard BARON
		CHOLET	Christelle FLORTE
		UT	
		SAUMUR	
		UT	
		SAUMUR	
		UT SEGRE	
		UT SEGRE	
A5 f4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SUAR	Luc MOREAU
		SUAR	Michel COLOMBEAU
		SUAR	Bérénice NERON
		UT	Olivia CHIARONI
		ANGERS	Denis DUFOUR
		UT	Jean-Luc CLAIR
		ANGERS	Gilles JONNEAUX
		UT	Lionel HEGRON
		CHOLET	Jacques PEIGNE
		UT	Gérard BARON
		CHOLET	Christelle FLORTE
		UT	
		SAUMUR	
		UT	
		SAUMUR	
		UT SEGRE	
		UT SEGRE	
A5 f5	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SUAR	Luc MOREAU
		SUAR	Michel COLOMBEAU
		SUAR	Bérénice NERON
		UT	Olivia CHIARONI
		ANGERS	Denis DUFOUR
		UT	Jean-Luc CLAIR
		ANGERS	Gilles JONNEAUX
		UT	Lionel HEGRON
		CHOLET	Jacques PEIGNE
		UT	Gérard BARON

N°Co	Nature du pouvoir de	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Christelle FLOLTE
A5 f6	Accord du préfet sur un permis ou une déclaration préalable portant sur un projet de construction situé le long de la Loire ou d'un de ses affluents, sur un terrain compris entre les digues et la rivière ou sur les digues et levées sur les îles.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A5 f7	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A5 f8	Sanctions Application des dispositions : Art. L480-2 alinéas 1 et 4, L480-5, LSG 480-6 alinéa 3 & L480-9 alinéas 1 et 2 relatives à la saisine et aux observations transmises au ministère public en matière d'infractions.		Christine RUMAIN Bruno GRENON
A5 f9	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
		UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Olivia CHIARONI Denis DUFOUR Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Roger MANOURY

6- DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

A6 a1	Autorisation d'établir les lignes particulières d'énergie électrique par permission de voirie, le long, sur ou sous les routes nationales.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU
A6 a2	Autorisation d'occupation du domaine public fluvial par une distribution d'énergie électrique.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a3	Autorisation de traverser les voies ferrées par des lignes électriques aériennes ou souterraines.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
	Réseau de distribution publique d'énergie électrique :	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A6 a4	- autorisation d'exécution,	SUAR	Luc MOREAU
A6 a5	- avis et refus sur la procédure visée à l'article 49	SUAR SUAR	Michel COLOMBEAU Bérénice NERON

7- COMMISSARIAT GENERAL AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

A7 a1	Actes accomplis en la qualité de représentant du commissariat général confirmés par le décret du 20/11/51 et dans l'exercice des attributions définies par l'arrêté du 14/01/52.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
-------	--	--------------	-----------------------------

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	8- COMMISSARIAT GENERAL AUX TRANSPORTS - COMMISSARIAT AUX TRANSPORTS TERRESTRES		
A8 a1	Actes accomplis en la qualité du représentant du commissariat général : mise en oeuvre du parc d'intérêt national, organisation des transports routiers pour la défense. 9- ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A9 a1	Sécurité civile (en liaison avec le SIDPC) - prévention des risques, - protection des personnes et des biens, - préparation des mesures de sauvegarde et mise en oeuvre des moyens nécessaires, Plans de secours, de crise, de protection. 10- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A10 a1	Dérogations à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER
A10 a2	Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « permis 1 € par jour ».	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER
	11- ECONOMIE AGRICOLE a- Productions agricole :		
A11 a1	Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs Textes communs d'application		
	1° décisions relatives à l'application des aides compensatoires aux surfaces,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
	2° décisions relatives à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE),	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
	3° décisions relatives à l'application des aides bovines, PMTVA, prime à l'abattage,	SEA SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU Catherine MAINGAULT
	4° toutes décisions relatives aux primes à la brebis et à la chèvre,	SEA SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU Catherine MAINGAULT
	5° tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
A11 a2	Productions végétales		
	1° ban des vendanges,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
	2° plantations de vigne,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
	3° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
	4° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre,	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
	5° décisions d'agrément ou de refus pour les traitements, par fumigation.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A11 a3	Productions animales		
	1° maîtrise de la production de lait de vache et modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs de lait,	SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	2° aide à la cessation d'activité laitière et réattribution des quantités libérées,	SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	3° toutes décisions en matière de transferts de quantités de références laitières,	SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	4° toutes décisions relatives au regroupement d'ateliers laitiers,	SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
	5° toutes décisions en matière de transfert à une société de forme civile des quantités de référence laitières détenues par ses associés.	SEA	Gaëlle BOUCHON Catherine MAINGAULT
A11 a4	Décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).	SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
	b- Structures agricoles :		
A11 b1	Foncier		
	1° contrôle des structures des exploitations agricoles :	SEA	Gaëlle BOUCHON
	- délivrance de l'autorisation d'exploiter,	SEA	Catherine MAINGAULT
	- délivrance de refus d'autorisation d'exploiter,		
	- mise en demeure de cesser d'exploiter.		
	2° fermage des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation afférents :	SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
	toutes correspondances relative à la Commission Consultative Paritaire Départementale des baux ruraux.		
A11 b2	Installation - modernisation et cessation		
	1° décisions d'attribution des aides et de déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs :	SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
	- attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé et du stage de 6 mois		
	- agrément et validation du Plan de Professionnalisation Personnalisée		
	- bonification et déchéance des prêts à l'agriculture.		
	2° agriculteurs en difficulté :	SEA	Gaëlle BOUCHON
	Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté.	SEA	Cécile LE GALL
	3° préretraite des chefs d'exploitation agricole.	SEA	Gaëlle BOUCHON
		SEA	Cécile LE GALL
	4° décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité.	SEA	Gaëlle BOUCHON
		SEA	Cécile LE GALL
	5° décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).	SEA	Gaëlle BOUCHON
		SEA	Cécile LE GALL
	6° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage.	SEA	Gaëlle BOUCHON
		SEA	Cécile LE GALL
	7° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan végétal pour l'environnement.	SEA	Gaëlle BOUCHON
		SEA	Cécile LE GALL
	8° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'Etat au titre du Plan de Performance Energétique.	SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
A11 b3	Contrats Territoriaux d'Exploitations (C.T.E.) et Contrats d'Agriculture Durable (C.A.D.)		
		SEA	Gaëlle BOUCHON
	1° toutes décisions relatives aux contrats territoriaux d'exploitation	SEA	Cécile LE GALL
	2° toutes décisions relatives aux contrats d'agriculture durables.		

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A11 b4	Coopératives agricoles Agrément et contrôle des coopératives agricoles du cadre local.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
A11 b5	Groupements agricoles d'exploitation en commun Agrément et refus de constitution des GAEC.	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Gilles GOULU
c- Agroenvironnement et maîtrise des pollutions :			
A11 c1	Décision d'attribution de subventions pour financer les diagnostics et travaux relatives au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) et au programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (P.M.P.L.E.E.). Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre de ces programmes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Philippe MARCHAND
A11 c2	Contrats Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A11 c3	Mesures agroenvironnementales : - dispositif national, - dispositif territorialisé. Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des programmes. Aide liée aux mesures agroenvironnementales : décision d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts. d- Aides conjoncturelles et calamités agricoles :	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
A11 d1	1° toute décision relative aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle. 2° toute décision relative aux calamités agricoles	SEA SEA	Gaëlle Cécile LE GALL Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
e- Commission départemental d'Orientation de l'Agriculture :			
A11 e1	Toute correspondance relative à cette commission	SEA	Gaëlle BOUCHON
A11 f1	f- Energie photovoltaïque : Attestations préfectorales pour les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kw pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été déposée avant le 11 janvier 2010. 12- AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
a- Boisement et forêt :			
A12 a1	Protection des boisements linéaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a2	Autorisation de planter dans les secteurs couverts par la réglementation des boisements. Mise en demeure. Destruction d'office.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a3	Autorisation ou refus de défrichement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a4	Prime au boisement des terres agricoles.: décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a5	Subvention concernant le reboisement, l'équipement, la défense contre l'incendie des forêts, la gestion forestière, et l'activité de bucheronnage : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a6	Avis sur l'inscription des experts agricoles et forestiers sur la liste nationale.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
b- Chasse, faune et flore :			
A12 b1	Autorisation de destruction des grands cormorans et des goélands.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b2	Autorisation des battues administratives par les lieutenants de l'ouvetterie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b3	Toutes décisions individuelles en matière de destruction des animaux nuisibles hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7 à R 427-19 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b4	Toutes décisions relatives aux plans de chasse petit et grand gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b5	Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b6	Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation d'élevage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b7	Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b8	Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b9	Agrément des piègeurs.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b10	Comptage nocturne de gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b11	Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b12	Recherche au sang des animaux blessés dans réserve.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b13	Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b14	Vénerie sous terre du blaireau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b15	Battue aux sangliers, animaux nuisibles et espèces soumises à plan de chasse.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b16	Délégation de pouvoirs aux communes sensibles situées aux abords de massifs forestiers.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b17	Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b18	Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b19	Dérogations aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L 411-1 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b20	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût du sanglier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b21	Agrément des groupements de défense contre les organismes nuisibles.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b22	Toutes décisions relatives aux Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
c- Pêche :			
A12 c1	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c2	Pêche de la carpe la nuit.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c3	Autorisation de pêche exceptionnelle.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c4	Réserve temporaire de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A12 c5	Classement de plan d'eau en 2ème catégorie.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 c6	Évacuation et transport de poisson.	SEFAER	Guy JAMERON
A12 c7	Agrément du trésorier et du président d'association de pêche.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 c8	Piscicultures.	SEFAER	Guy JAMERON
	d- Gestion des dispositifs européens :		
A12 d1	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural 5 b pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d2	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural objectif 2 pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d3	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural hexagonal pour les opérations financées par le FEADER.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	e- Au titre de la police de l'eau :		
A12 e1	Actions de police de l'eau et des milieux aquatiques.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 e2	Décisions relatives aux opérations soumises à déclaration.	SEFAER	Laurent MAILLARD
A12 e3	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 e4	Décisions relatives aux opérations relevant de la rubrique 4.3.0.1 du décret 93-743, dans les communes classées au titre de la répartition des eaux du Cénomaniens par l'arrêté du 24 janvier 2006.	SEFAER	Laurent MAILLARD
A12 e5	Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions eau.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	f- « Natura 2000 » :		
A12 f1	Consultation sur les périmètres.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12f2	Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	g- Installation de stockage de déchets inertes :		
A12 g1	Tous documents et décisions relatifs aux installations de stockage des déchets inertes.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	h- Publicité, enseignes et pré-enseignes :		
A12 h1	Procédures et arrêtés de création des groupes de travail chargés de l'élaboration des règlements locaux de publicité.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 h2	Arrêté prescrivant la mise en conformité des dispositifs de publicité et le cas échéant la remise en état des lieux.	SEFAER	Dominique THIERRY
	Procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 h3	Liquidation et décision de remise ou reversement partiel des astreintes.	SEFAER	Dominique THIERRY

N°Co de	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A12 h4	13- AIDES FINANCIERES A L'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
A13 a1	Décision d'attribution des participations financières du Ministère de l'Agriculture et de la pêche en matière de construction et autres dépenses d'équipement et de travaux pour l'enseignement agricole public ou privé et de la formation professionnelle. 14 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A14 a1	Toute correspondance relative à ce sujet 15 – INGENIERIE PUBLIQUE	SEA SEA	Gaëlle BOUCHON Cécile LE GALL
A15 a1	Conventions, actes et décisions (avenants, suspensions, résiliations, demandes de paiements, contentieux, achèvements de missions, ...) relatifs aux engagements de l'État comme prestataire pour des missions d'assistance technique aux communes et à leurs groupements éligibles au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT).	SIAPP	Denis BALCON
A15 a2	Contrats d'assistance-conseil avec les collectivités territoriales en matière de délégation de service public ou de gestion de service public	SIAPP	Denis BALCON

- Décision relative aux délégations de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
 Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
 Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
 Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
 Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
 Vu l'arrêté du 9 juin portant création de la direction départementale de Maine-et-Loire;
 Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de M. Pierre MATHIEU, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire ;
 Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 novembre fixant au 17 décembre 2010 la date d'installation de M. Pierre MATHIEU dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de Maine-et-Loire;
 Vu ma décision du 17 décembre 2010 portant délégations de signature ;

Décide :

Article 1 - Délégations générales :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
- Mme Isabelle GODARD, administratrice des finances publiques, directrice du pôle gestion fiscale de Maine-et-Loire	Ils reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué ou opposé à eux.
- M. Jean-Louis ABALAIN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique de Maine-et-Loire	
- M. Patrice GUERINEAU, directeur divisionnaire, responsable de la mission maîtrise des risques de Maine-et-Loire	Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.
- M. Gilles TOURPIN, administrateur des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de Maine-et-Loire,	Les actes concernant la mise en jeu de la responsabilité des comptables et des régisseurs, les décisions relatives aux demandes de sursis de versement sont exclus du présent mandat.
	Concernant le directeur du pôle pilotage et ressources, sont exclus du présent mandat tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.

Article 2 - Délégations spéciales

Mission maîtrise des risques	
M. Patrice GUERINEAU, directeur divisionnaire des impôts , responsable de la mission maîtrise des risques	Reçoit délégation pour signer les pièces et documents relevant de son secteur d'activité, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature.
Mme Jocelyne PLAISANCE, inspecteur du Trésor, responsable de la cellule qualité comptable	En cas d'absence ou d'empêchement de M. GUERINEAU, Mme PLAISANCE reçoit la même délégation. Elle reçoit délégation pour signer tous les accusés réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à la CQC.
Mission politique immobilière de l'État	
M. André REULIER, inspecteur des impôts, responsable de la mission politique immobilière de l'État	Reçoit délégation pour signer les pièces et documents relevant de son secteur d'activité, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature
Mission communication	
Mme Muriel ESCLASSE-ORVOEN, trésorier principal du trésor public, responsable de la mission communication	Reçoit délégation pour signer les pièces et documents relevant de son secteur d'activité, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature
Mission d'audit et conseil	
Mme Nathalie NADIR, Mme Anne PIQUET, M. Alain WIBER, M. Olivier LE DANFF, inspecteurs principaux Mme Marie-Christine CHANUT, inspectrice du Trésor public	Reçoivent délégation concernant : -la mise en œuvre du processus d'audit ; -la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d'agents comptables et régisseurs
Pôle Fiscalité	
M. Philippe POUEDRAS, directeur divisionnaire responsable de la division fiscalité des particuliers missions foncières,	Reçoivent délégation pour signer les pièces et documents relevant de leur secteur d'activité, avec faculté d'agir séparément et sur leur seule signature.
M. Joël TEXIER, directeur divisionnaire, responsable de la division fiscalité des professionnels et du contrôle fiscal,	Et en cas d'absence ou d'empêchement de la responsable du pôle pour signer toutes les affaires du pôle fiscalité.
M. Jean-Yves OUTIN, inspecteur principal, responsable de la division affaires juridiques et contentieux	
Division fiscalité des particuliers et des missions foncières	
M. Marc PEHRIRIN, receveur percepteur du trésor public, adjoint	En cas d'empêchement de M. POUEDRAS, il reçoit la même délégation pour toutes les affaires relevant de la division.
Mme Béatrice ATANI, inspectrice des impôts, pilotage de l'assiette des particuliers, Mme Raymonde FEREC, inspectrice des impôts, Frédéric DURAND, inspecteur des impôts, François BEZOUT, inspecteur du Trésor public, cellule de recouvrement forcé	Reçoivent délégation pour signer tous les accusés réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relevant de leur mission au sein de la division.
Division fiscalité des professionnels et du contrôle fiscal	

Mme Christiane DRONIOU, inspecteur départemental des impôts, M. Claude MONTBERNARD, inspecteur départemental des impôts, adjoints	En cas d'empêchement de M. TEXIER, ils reçoivent la même délégation pour toutes les affaires relevant de la division.
Mme Sandrine VINCENT, inspectrice des impôts, M. Julien MARECESCHE, inspecteur des impôts, service du contrôle fiscal	Reçoivent délégation pour signer tous les accusés réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relevant de leur mission au sein de la division.
M. Dominique MORIN, contrôleur du Trésor public, service de la redevance audiovisuelle	Reçoit délégation pour signer les pièces et documents relevant de son secteur d'activité.
Division des affaires juridiques et contentieux	
M. Jean-Pierre BLANCHARD, M. Gabriel PLAISANCE, Mme Brigitte LANDRIEU, Mme Dorothee TURA, Mme Jeannne-Marie LE PAGE, inspecteurs des impôts	En cas d'empêchement de M. OUTIN, reçoivent délégation pour signer les pièces et documents relevant de leur secteur d'activité.

Pôle gestion publique	
Mme Catherine BERTHOME-MILLET, receveur percepteur du Trésor public, responsable de la division collectivités locales affaires économiques et analyses financières,	Reçoivent délégation pour signer les pièces et documents relevant de leur secteur d'activité, avec faculté d'agir séparément et sur leur seule signature.
Mme Colette BABONNEAU, receveur percepteur du Trésor public, responsable de la division Etat,	Et en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du pôle pour signer toutes les affaires du pôle gestion publique.
M. Alain PALLOT, Trésorier principal du Trésor public, responsable de la division domaine	
Division des collectivités locales affaires économiques et analyses financières	
Mme Isabelle HAVARD-COLIN, inspectrice du Trésor public, chef du service collectivités locales et établissements public locaux,	Reçoivent délégation pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs étant limitative.
M. André REULIER, inspecteur des impôts, Mme Nathalie ROCHER-CAMPAS, inspectrice du Trésor public, chargés de mission SFDL,	
Mme Clémentine LECERF, inspectrice du Trésor public, correspondante monétique,	
M. Pierre-Emmanuel FERRE, M. Hubert BARTHELEMY, inspecteurs du Trésor public, chargés de mission Etudes économiques et financières	
Mme Isabelle DUBUISSON, AAP du Trésor public service des études économiques et financières	
Division Etat	
Mme Sylvie BIDET, inspectrice du Trésor public, chef du service comptabilité de l'Etat	Reçoivent délégation pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs
Mme Magali MANCEAU, inspectrice du Trésor	

public, chargée de mission assurant l'intérim du service dépense, Mme Nelly GUYOT, inspectrice du Trésor chef du service recouvrement produits divers, M. Laurent HAUPIER, inspecteur du Trésor public, chef du service dépôts et services financiers, Mme Clémentine LECERF, inspectrice du Trésor public , chargée de clientèle dépôts de fonds M. Yannick VERITE, Mme Christelle TIJOU, contrôleurs principaux du Trésor public service gestion des dépôts, M. Jean-Jacques VERCHERE, M. Claude PLANTARD, contrôleurs principaux du Trésor public service comptabilité Mme Marie-Thérèse LEROYER, contrôleur principal du Trésor public service comptabilité M. Jean-Jacques VERCHERE, M. Claude PLANTARD, contrôleurs principaux du Trésor public service comptabilité M. Jean-Pierre COUET, AAP caissier, Mme Nadine LALOS, AAP service comptabilité, Mme Danièle DESCHERE, contrôleur du Trésor public service comptabilité, Mme Marie-Thérèse LEROYER, contrôleur principal du Trésor public service comptabilité M. Amand BESNARD, Mme Marie-Christine PROVOST, contrôleurs principaux du Trésor public, service dépense, M. Michel DOLBOIS, contrôleur principal du Trésor public service recouvrement produits divers	étant limitative. Reçoivent délégation pour signer les bordereaux d'envoi et accusés réception, les demandes de renseignements et de documents, Reçoivent en outre délégation à l'effet de signer les bordereaux de chèques remis à l'encaissement. Reçoit cette même délégation. Reçoivent délégation à l'effet de signer les récépissés ou les déclarations de recettes et reconnaissance de dépôts de toute nature. Reçoivent délégation à l'effet de signer les significations de saisies ou cessions d'huissiers. Reçoit délégation spéciale à l'effet de signer les documents courants dans la limite de compétence de son service
DIVISION DOMAINE	
M. Jean-Pierre COQUERIE, inspecteur des impôts, service des domaines	Reçoit délégation pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de son service avec faculté pour lui d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs étant limitative.
Pôle pilotage et ressources	
Mme Isabelle GUYOT Directeur divisionnaire des impôts, responsable de la division GRH formation professionnelle et concours, M. Jérôme LE BRAS, inspecteur départemental des impôts, responsable de la division budget immobilier logistique informatique,	Reçoivent délégation pour signer les pièces et documents relevant de leur secteur d'activité, avec faculté d'agir séparément et sur leur seule signature. Et en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du pôle pour signer toutes les affaires du pôle pilotage et ressources.

<p>Mme ESCLASSE-ORVOËN, trésorier principal du Trésor public, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion qualité de services</p>	
<p>Division GRH formation professionnelle concours</p>	
<p>Mme Aline ADNOT, receveur percepteur du Trésor public adjointe à la division GRH formation professionnelle et concours,</p> <p>Mme Marie-Christine DEROUET, inspectrice des impôts, GRH filière fiscale,</p> <p>M. Maël MAINDRON, inspecteur du Trésor public, GRH filière gestion publique</p> <p>Mme Elisabeth ROCHET, contrôleur principal des impôts ACMO,</p> <p>Mlle Laetitia BOUZOUITA, inspectrice du Trésor public, service de la formation professionnelle et concours,</p> <p>Mme Armelle GOUBIN, contrôleur principal des impôts, Mme Claudine LOQUET, contrôleur principal du Trésor public, Mme Françoise JUBEAU, contrôleur principal du Trésor public, Mme Catherine DODIN, contrôleur principal du Trésor public, service gestion des ressources humaines</p>	<p>En cas d'empêchement de Mme Isabelle GUYOT, elle reçoit la même délégation pour toutes les affaires relevant de la division.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs étant limitative.</p> <p>Reçoivent délégation spéciale à l'effet de signer les documents courants dans la limite de compétence de leur service.</p>
<p>Division budget immobilier logistique informatique</p>	
<p>M. Jean-Paul PONDEVIE, receveur percepteur du Trésor public, adjoint</p> <p>Mme Anne BRIVOAL, inspectrice des impôts service budget logistique,</p> <p>Mme Pascale GUEDEZ, inspectrice du trésor public, service budget immobilier,</p> <p>M. Pascal PELLETIER-BEAUMONT, contrôleur principal du Trésor public, M. Jacky COULBAULT, contrôleur principal du Trésor public, Mme Nicole LEFIEVRE, contrôleur principal des impôts, service immobilier logistique,</p>	<p>En cas d'empêchement de M. Jérôme LE BRAS, il reçoit la même délégation pour toutes les affaires relevant de la division. Le mandat vaut à l'exclusion de tous les actes d'ordonnancement incompatibles avec sa fonction de régisseur.</p> <p>Reçoivent délégation pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs étant limitative.</p> <p>Reçoivent délégation spéciale à l'effet de signer les documents courants dans la limite de compétence de leur service.</p>

M. Serge GEVEAUX, contrôleur principal du Trésor public service budget informatique	Reçoit délégation spéciale à l'effet de signer les documents courants dans la limite de compétence de son service.
Division stratégie contrôle de gestion qualité de service	
M. Dominique ROISNE, inspecteur des impôts, division stratégie contrôle de gestion qualité de service,	En cas d'empêchement de Mme Muriel ESCLASSE-ORVOËN, ils reçoivent la même délégation pour toutes les affaires relevant de la division.
M. David KNOEPFER, inspecteur du Trésor public, division stratégie contrôle de gestion qualité de service,	

Article 3 : Chaque mandataire responsable de pôle pourra signer les actes relatifs à la gestion des autres pôles, sous réserve du respect du principe de séparation ordonnateur/comptable.

Article 34 – La présente décision abroge ma décision du 17 décembre 2010 et prend effet le 3 janvier 2011. Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
 Directeur Départemental des Finances Publiques de Maine-et-Loire,

signé : Pierre MATHIEU

II – AUTRES

Néant

